

REUNION DU 14 MAI 2012 A 18 HEURES 30

L'an DEUX MIL DOUZE, le 14 mai le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 2 mai 2012

PRESENTS : FONTALIRANT Maurice, maire - BOUYSSAVIE Jean Claude - DELAGE Robert – GENSOU Jean-Louis – GOMEZ Evelyne – VRIELYNCK Anne -CAFFY Valérie – LALOT Jean-Paul – GONTHIER Didier, DUBOS Jean-Paul - ALIX Léopold.

Madame Valérie CAFFY a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à refaire :
 - vote des 3 taxes
 - aliénation VC 209
- Demande de coupes, (une ou deux) par la section des jeunes sapeurs pompiers des 3 vallées (St Cyprien- Le Bugue- Belvès) pour le rassemblement annuel du 2 juin 2012.
- Impayés de Madame AVEZOU Lydie (logement communal)
- Demande de mutation par Madame Sylvie LABARRE pour un temps complet à la Mairie de TREMOLAT.
- Compte rendu de la réunion du 16 avril 2012 à la Sous Préfecture
- Prévision réunion de voirie
- Divers.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 6 avril 2012 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

N° 4 D01/2012

VOTE DES TAXES – DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 6 AVRIL 2012

Monsieur le maire donne lecture d'un mail transmis par la DDFIP de la Dordogne, laquelle demande de prendre une nouvelle délibération annulant et remplaçant celle du 06 avril 2012 en y mentionnant le taux et le montant de la contribution foncière des entreprises (CFE).

Après avoir pris connaissance de la demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants sans avoir recours à une augmentation des taxes.

Taux votés pour 2012 :

Taxe d'habitation :	17,77 %
Taxe foncière bâti :	8,90 %
Taxe foncière non bâti :	109,72 %
Taxe CFE (contribution foncière des entreprises)	24,05 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2012 s'élève à **64 849.00 €**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 6 AVRIL 2012.

N°4 D02/2012

ALIENATION DE LA VC 209

Retrait de la délibération par décision de Madame la Sous Préfète de Sarlat.

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 17 avril 2012 transmis par Madame la sous préfète de Sarlat. Ce courrier indique que les frais d'enquête publique et notamment l'indemnisation du commissaire enquêteur ne doivent pas être mis à la charge de l'acquéreur et qu'il convient de retirer la délibération n°2 D01/2012 du 23 février 2012 entachée d'illégalité et de la remplacer.

Après ces explications, le conseil municipal retire la délibération du 23 février 2012 n°2 D01/2012 qui est entachée d'illégalité et la remplace par la délibération n°4 D02/2012.

En conséquence, le conseil municipal délibère comme suit :

Par courrier du 08 février 2012, Madame la gérante du complexe touristique « St Avit Loisirs » demande le déclassement et l'aliénation au profit de la SCI Gabernat de la totalité de la voie communale N°209.

Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le déclassement et l'aliénation de la totalité de la voie communale n° 209, ces opérations devront être précédées d'une enquête publique.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur, en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière, les frais d'enquête publique et notamment les frais de publication et l'indemnisation du commissaire enquêteur seront à la charge de la commune.

Le cabinet PERUSIN, rue du jardin public, 24260 Le Bugue est désigné pour réaliser le document d'arpentage. Le conseil municipal fixe le prix d'aliénation du m² de terrain à : Zéro € vingt trois (0€23) - prix fixé pour l'aliénation des chemins ruraux par délibération du 03 mai 1989.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches nécessaires. La réalisation du dossier d'enquête publique sera confié à la DDT de Sarlat dans le cadre de l'ATESAT.

N°4 D03/2012

DEMANDE DE COUPES DE LA PART DES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de la section des jeunes sapeurs pompiers des trois vallées « Saint Cyprien – Belvès- Le Bugue » relatif à une demande de coupe ou trophée pour le rassemblement annuel des jeunes sapeurs pompiers de la Dordogne.

Le conseil Municipal décide d'offrir 2 coupes à la section des jeunes sapeurs pompiers pour la manifestation du 2 juin 2012 à Belvès.

Le Conseil municipal demande de faire graver sur les coupes « offert par la commune de Saint Avit de Vialard 2012 ».

N°4 D04/2012

DEMANDE DE MUTATION DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Monsieur le maire de Trémolat demandant le recrutement à temps plein de la secrétaire intercommunale St Avit de Vialard – Trémolat Madame Sylvie LABARRE. La commune de Trémolat prend la gestion d'une agence de poste communale, ce qui justifie l'emploi de cet agent à temps plein.

Madame Sylvie LABARRE a également transmis un courrier en date du 27 avril 2012 par lequel elle souhaite occuper le poste qui lui est offert sur la commune de Trémolat à compter du 15 juin 2012. Madame Sylvie LABARRE effectuait 12 heures de secrétariat hebdomadaire sur la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de changement de collectivité au 15 juin 2012, il charge Monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Il décide de proposer une augmentation de 4 heures hebdomadaire à Madame Christine SAUVE et de recruter une autre secrétaire pour les 8 heures restantes, il charge Monsieur le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

N°4 D 05/2012

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'HEURES DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Notre deuxième secrétaire, Mme Christine SAUVE, qui est intercommunale et qui effectue en totalité 32 heures hebdomadaire, par courrier du 12 mai 2012 indique qu'elle souhaiterait se voir octroyer les 12 heures rendues disponibles, pour ce faire elle quitterait le secrétariat qu'elle effectue sur une autre collectivité.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal propose de lui attribuer quatre heures/semaine et décide de chercher une autre personne pour les huit heures restantes hebdomadaires ce qui permettra aussi l'ouverture du secrétariat de la mairie en période de vacances.

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de faire cette proposition à madame SAUVE Christine et d'informer le centre de gestion afin de trouver une personne pour les huit heures/semaine.

N°4 D06/2012

IMPAYES DU LOGEMENT COMMUNAL OCCUPE PAR MADAME LYDIE AVEZOU.

Monsieur le maire informe et rappelle que suite à la dernière réunion du conseil municipal il a envoyé un courrier en recommandé avec avis de réception à la locataire du logement place de l'église pour lui demander de se présenter, avant le 30 avril 2012, à la mairie pour évoquer son problème d'impayé de loyer, ce courrier n'a pas été retiré par la locataire et a été retourné par la poste à la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord à monsieur le maire afin qu'il fasse transmettre à la locataire un commandement par huissier avant de procéder à son expulsion du logement. L'huissier monsieur DUBOS de Sarlat la Canéda sera contacté.

N°4 D 07 /2012

REMISE DE MEDAILLES REGIONALES DEPARTEMENTALES COMMUNALES LE 8 MAI 2012 A SAINT AVIT DE VIALARD

Dans la salle de la mairie en présence de Monsieur le Conseiller Général et maire du Bugue, six élus ont été décorés de la médaille régionale départementale et communale après la cérémonie du 8 mai 2012 au monument aux morts.

Jean-Claude BOUYSSAVIE (2^{ème} adjoint) et Jean-Paul LALOT : médaille régionale départementale et communale – échelon VERMEIL.

Jean-Louis GENSOU ; Léopold ALIX ; Maurice FONTALIRANT (maire) ; Jean Paul DUBOS (1^{er} adjoint) : médaille régionale départementale et communale – échelon ARGENT.

N°4 D08/2012

CAE (contrat accompagnement dans l'emploi)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la proposition de pôle emploi de Sarlat, monsieur Francis BARLAND a été embauché à raison de 20 heures par semaine à compter du 11 juin 2012 pour une durée de 6 mois ce qui porterait le contrat jusqu'au 12 décembre 2012. Un plan de formation a été établi avec des stages que monsieur BARLAND devra effectuer à PERIGUEUX au CDG 24 (si ces derniers sont acceptés).

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R (pour le columbarium et jardin du souvenir)

Monsieur le maire informe que la demande de subvention DETR pour la construction du columbarium et du jardin du souvenir n'a pas été retenue pour l'année 2012. Elle pourra être représentée en 2013.

VOIRIE

Travaux à prévoir : réaménagement du parking de la salle des fêtes et divers travaux d'entretien sur les voies communales.

La commission voirie doit se rendre sur place pour définir les besoins, en présence de monsieur VAUCEL de la DDT de Sarlat.

AFFAIRES DIVERSES

DEMANDE D'UN LOCAL OU D'UN TERRAIN PAR L'AMICALE DES CHASSEURS

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 12 mai 2012 du président de l'amicale de la chasse de Saint Avit de Vialard, celui-ci demande de mettre à disposition un local ou un terrain pour l'amicale de la chasse.

Le conseil municipal n'est par contre pour la mise à disposition du sous sol de la salle des fêtes sous condition que celui-ci soit apte à recevoir du public. Voir les éventuels aménagements nécessaires, insonorisation, plafonds coupe feux et faire passer la commission de sécurité etc....

Madame la sous préfète a fait part oralement à monsieur le maire de son interrogation suspecte sur l'association « le nouveau monde » qui loue chaque année la salle communale de Saint Avit de Vialard et met en garde face à la réception de ce séminaire.

Monsieur le maire précise qu'il n'y a jamais eu aucun problème avec ce séminaire et précise qu'aucun courrier n'a été reçu.

COMPTE RENDU DE LA REUNION A LA SOUS PREFECTURE DE SARLAT

A l'initiative de Mme la sous préfète de Sarlat, une réunion s'est tenue le 16 avril 2012 à 15 h 45 à la sous préfecture de Sarlat pour évoquer le problème des nuisances sonores provoquées par le complexe touristique « Saint Avit Loisirs ».

Étaient présents

Conseil municipal : Messieurs Maurice FONTALIRANT, maire – Jean-Paul DUBOS 1^{er} adjoint – Jean-Claude BOUYSSAVIE 2^{ème} adjoint – Robert DELAGE – Jean-Louis GENSOU - Madame Valérie CAFFY.

Sous préfecture : Mme la sous préfète – Mr Patrick HORRUT – Marjorie SIMON –

Gendarmerie : Capitaine BERTHELOT comendant la communauté de brigade le Bugue, St Cyprien, Rouffignac – Capitaine CHOPART Sarlat.

A.R.S. : Mrs BOULANGER et FROCHEN

Association pour la défense de l'Environnement « ALERTE » : Francis ROVIRA.

D.T.T. : Mme Monique MONEYDIER.

Voisins du Complexe touristique : Mr et Mme BALAKA – Mme FONTALIRANT.

L'ARS (Agence Régionale de santé) a expliqué l'étude de bruit qui a été faite et les travaux qui ont été réalisés.

Il en ressort que l'intensité sonore du micro est supérieure à l'intensité de la musique et qu'il convient de ramener ces deux intensités à égalité.

Il est précisé que Saint Avit Loisirs investit dans ce sens en achetant des micros compresseurs de voix.

Mme la sous préfète a demandé de ne plus prendre le groupe musical TTC dans la mesure où leur appareillage ne peut se brancher sur le limiteur de décibels.

L'ARS viendra courant juin 2012 récupérer les disques durs qui ont enregistré l'émergence sonore durant la saison 2011 afin de vérifier l'exactitude des données.

L'ARS viendra aussi en juillet 2012 effectuer des contrôles inopinés ainsi que les gendarmes qui seront munis d'un sonomètre.

Madame la Sous préfète organisera une nouvelle réunion à la suite de tous ces contrôles avec la même assemblée pour présenter les résultats.

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le Maire déclare la séance close à 21heures 45.